

## BILAN 2023

### PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023

Mesures envisagées		Responsables	Bilan	État de réalisation
<b>1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ÉDIFICES PUBLICS</b>				
1.1	Améliorer l'accès et la circulation dans les bâtiments municipaux.	Direction des travaux publics  Direction des loisirs et développement communautaire	Ajouter des boutons-poussoirs afin d'automatiser les portes qui ne le sont pas.	Boutons-poussoir ajoutés.
1.2	Rendre accessible l'hôtel de ville pour les personnes à mobilité réduite.	Direction générale  Direction des travaux publics	Ajouter un ascenseur donnant accès à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au deuxième étage.	Ascenseur ajouté.
<b>2. SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
2.1	Inciter les citoyens à communiquer leur incapacité ou leur limitation dans le but de les protéger en cas de sinistre.	Service des incendies intermunicipal  Direction des communications	Augmentation du nombre de citoyens inscrits sur le registre des personnes vulnérables.	Liste à jour du nombre de citoyens inscrits.
2.2	Former les employés qui sont en situation d'intervention lors des mesures d'urgence.	Service des incendies intermunicipal  Direction des communications	Les nouveaux employés manquent de formation et d'expérience avec les personnes vulnérables.	Faire des activités de formation lors de la semaine des personnes handicapées.
<b>3. ACCÈS À L'EMPLOI</b>				
3.1	Identifier les secteurs d'emploi où il serait possible d'engager des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines	La pénurie de main-d'œuvre et le faible bassin de candidats rendent difficile l'embauche des personnes handicapées.	Aucune embauche en 2023.

Mesures envisagées	Responsables	Bilan	État de réalisation	
<b>4. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE</b>				
4.1	Accueillir plus de jeunes enfants vivant avec un handicap au camp de jour de la Ville.	Direction des loisirs et développement communautaire	Le nombre limité d'accompagnateurs en camp de jour limite la possibilité d'accueillir plus d'enfants vivant avec un handicap.	18 accompagnateurs pour le camp de jour ont été engagés.
4.2	Promouvoir les services déjà offerts par la Ville pour les personnes handicapées.	Direction des loisirs et développement communautaire	Les activités inclusives offertes par la Ville sont peu connues des citoyens.	Camp de jour de l'organisme <i>Acco Loisirs</i> .
4.3	Soutenir les organismes offrant des services aux personnes handicapées à Deux-Montagnes.	Direction des loisirs et développement communautaire	Le manque de ressources et d'espaces adaptés aux personnes handicapées.	Présence de l'organisme <i>La Libellule</i> lors du défilé du père Noël à Deux-Montagnes.
4.4	Souligner la semaine nationale des personnes handicapées.	Direction des loisirs et développement communautaire  Direction des communications	Certains citoyens ne sont pas au courant des efforts déployés par la Ville pour améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap.	Proclamation et campagne de communication de la semaine québécoise des personnes handicapées en juin de chaque année.
4.5	Maintenir le Comité consultatif sur l'accessibilité aux personnes handicapées.	Direction des loisirs et développement communautaire	Méconnaissance des enjeux liés au suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Rédaction et diffusion du bilan annuel des actions réalisées.
4.6	Maintenir le programme Biblio-Santé.	Direction culture et bibliothèque	Certains aidants naturels manquent d'outils pour soutenir leurs proches.	Promotion annuelle du programme auprès des citoyens.
<b>5. COMMUNICATION ET CONCERTATION</b>				
5.1	Faciliter la navigation sur nos différentes plateformes et réseaux sociaux.	Direction des communications  Direction des loisirs et développement communautaire	Les personnes vivant avec un handicap ont souvent de la difficulté à trouver la bonne information sur les différents réseaux sociaux municipaux.	Refonte du site web de la ville.
<b>6. TRANSPORT ET CIRCULATION</b>				

Mesures envisagées		Responsables	Bilan	État de réalisation
6.1	Installation de feux sonores aux endroits stratégiques sur les artères principales.	Direction de l'urbanisme  Direction des travaux publics	L'absence de feux sonores sur certaines artères peut entraîner des conséquences fâcheuses pour les personnes handicapées.	Ajout de feux sonores.
6.2	Offrir des espaces de stationnement adéquats pour les personnes handicapées lors de la construction de nouveaux bâtiments municipaux.	Direction des travaux publics	Le manque d'espaces de stationnement freine les déplacements actifs des personnes	Nombre d'espaces de stationnement ajoutés.